d'arboriculture, non-seulement forestière mais aussi fruitière, et je suis d'opinion que chacune des provinces de la confédération canadienne de même que chacun des Etats voisins

devrait avoir une station de ce genre.

Pour ce qui est de l'éducation forestière, magnifique est l'idée de l'établissement d'un système régulier de cours de sylviculture dans nos maisons d'éducation. Il est de la première importance que la jeunesse apprenne à respecter la forôt, et sache quelle est son utilité et quel rôle elle joue dans le système économique général. On dira qu'il est difficile d'établir ces cours dans nos collèges, etc. Il est vrai qu'au commencement, on rencontrera des difficultés, surtout par le manque de spécialistes connaissant bien la question forestière. Cependant, que l'on commence par se procurer de bons ouvrages pratiques et élémentaires sur la sylviculture. Puis que les gouvernements cherchent à s'assurer les services des quelques spécialistes que l'on rencontre dans chaque province, pour l'organisation de ces cours. Nul doute que l'on parviendra facilement ainsi à doter, en deux ou trois ans, chaque maison d'éducation d'un professeur capable de donner l'enseignement élementaire suffisant pour inculquer aux élèves de saines et fortes idées sur la question forestière.

Voilà donc, suivant moi, la question la plus pratique qui ait été discutée aux séances du congrès, et je vois avec plaisir que l'honorable monsieur Joly a pris cette question à cour, ce qui doit nous donner espérance de la voir entrer dans le

domaine pratique, quant à notre province.

Il a été résolu de demander au commissaire d'agriculture des Etats-Unis de convoquer, dans le cours de l'hiver prochain à Washington, une réunion de représentants de toutes les associations et institutions forestières. Il est à souhaiter que, si telle réunion a lieu, notre association y soit représentée. Du choo des idées jaillit la lumière, et il n'y a rien de tel que ces réunions de spécialistes pour faire faire du chemin dans la voie du progrès aux questions qu'on y discute. On en a un exemple frappant dans le fait que notre association forestière doit son existence à la réunion du congrès forestier américain qui a eu lieu à Montréal, l'an dernier.

J. C. CHAPAIS.

Guide illustré du sylviculteur canadien. (Extrait.) (1)

## SECONDE PARTIE RÉPARATION DES FORÊTS

## CHAPITRE I CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Après avoir démontré, dans les chapitres précédents, qu'il est du devoir de l'état et de tous les citoyens de veiller à la conservation des forêts, je vais maintenant tâcher de prouver qu'il n'est pas moins important de travailler à

leur réparation.

Si une grande partie du domaine public est encore couverte de forêts à peu près intactes, une autre grande partie ne présente plus à l'œil que des bouquets de bois à moitié dévastés, des lisières de forêts rongées par l'incendie, des cantons entiers de terrains impropres à la culture, presqu'entièrement déboisés par les bûcherons, et qui bientôt n'auront plus d'utilité dans l'économie générale.

Les établissements voisins de ces endroits sont menacés d'une disette prochaine de bois de construction et de chaufinge. Dans quelques années, ils seront dans la même position que les régions entièrement déboisées de la Puissance. En effet, il est reconnu qu'un bois à demi déboisé et laisse à luimême est voué à la destruction. Sur le penchant des montagnes, les eaux pluviales enlèvent le sol sur les parties dé-

boisées, et laissent le roc à nu. Les terres se lavent et sont emportées ainsi de proche en proche, laissant à découvert les racines des arbres voisins qui disparaissent aussi les uns après les autres. Dans les endroits dévastés par l'incendie, les trones d'arbres brûlés finissent par pourrir. L'eau séjourne dans les cavités formées par les racines de ceux que le vent jette à terre. Elle y gèle et soulève le sol; les jeunes arbres sont déracinés par son travail. Puis, si ce bois dévasté est près des cantons habités, viennent les animaux qui mangent les jeunes pousses des petits plants qui tentent de repousser et piétinent les racines découvertes les vieux arbres. Ensin, par toutes ces causes réunies, la forêt disparaît complètement.

Or, tout cela peut être empêché, le mal peut être réparé et nous allons voir ce que chacun peut faire pour y arriver.

## CHAPITRE II

DEVOIRS DES GOUVERNEMENTS POUR LA RÉPARATION DES FORÊTS.

Les gouvernements peuvent faire beaucoup pour aider à la réparation des forêts. Ils n'ont pas, ici, d'action directe à ex : comme dans le cas de conservation, vu que les forêts à réparer sont généralement sorties de leur domaine.

Cela n'empêche pas qu'ils peuvent contribuer pour beaucoup au travail de réparation dont nous nous occupons.

Je vais rapporter un fait isolé qui va me servir à démontrer comment les législateurs peuvent atteindre le but proposé. Une société d'horticulture de la province de Québec, quelque peu encouragée par le gouvernement, et laissée presqu'à ses seules ressources, a offert des prix pour le reboisement. Un cultivateur qui a concouru pour ces prix a remporté le premier, après avoir démontré qu'il a reconstitué soixante-et-deux arpents en érable, là où le bois avait été en grande partie enlevé, il y a vingt einq ans. Eh bien! je voudrais voir faire par les gouvernements ce qu'a fait une simple et pauvre société d'horticulture.

Il y a dans la province de Québec quatre-vingt sociétés d'agriculture et cinq sociétés d'horticulture, subventionnées par le gouvernement. Il y a, en outre, trente-neuf cercles agricoles organisés et fonctionnant dans les différentes paroisses du pays. Voilà donc cent vingt quatre sociétés de cultivateurs disséminées sur toute l'étendue de la province. Il y a des sociétés analogues à celles-là, en plus ou moins grand nombre, dans les autres provinces de la confédération. Que les gouvernements consacrent, chaque année, une certaine somme pour être distribuée à ces associations, afin qu'elles en disposent sous forme de primes pour encourager la réparation des forêts.

Si une société d'agriculture purement locale a réussi à amener les cultivateurs à concourir dans un comté où les terres boisées sont encore fort communes, combien mieux réussira-t-on, par tout le pays, et avec l'initiative des gouvernements, là où il n'y a plus que quelques terrains à demiboisés, et où le bois pour les fins de construction et de chauffage est sur le point de disparaître.

Voilà, si je ne me trompe, un excellent moyen d'engager

Vollà, si je ne me trompe, un excellent moyen d'engager les cultivateurs à se prémunir contre la disette de bois, et je le soumets avec confiance à l'attention des législateurs.

## CHAPITRE III

DEVOIRS DES SOCIÉTÉS OU CERCLES DE CULTIVATEURS POUR LA RÉPARATION DES FORÊTS.

J'ai cité, au chapitre précédent, l'exemple d'une société d'horticulture (celle du comté de l'Islet, province de Québec) comme devant être suivi par les gouvernements.

Je le propose aussi à toutes les sociétés ou cercles de cultivateurs, quelque soit leur fin, qui peuvent exister, dans la

(1) Cet ouvrage est maintenant sous presse.